



Plan d'accessibilité 2024 - 2026

**OP01-112
Révision 1
1er juin 2024**

Écrit par	Autorisé par
Andy Richardson, Marita Mansour	Rami Hobeiichi

Historique des révisions		
Rév.	Date :	Changement
1	1er juin 2024	Version initiale.

Table des matières

Résumé

Résumé des principaux obstacles et des mesures à prendre

Réalisations et faits saillants

I. Généralités

Contexte

À propos de Broadnet

Notre engagement envers l'accessibilité universelle

Coordonnées

II. Obstacles et actions

1. Utilisations

2. L'environnement bâti

3. Technologies de l'information et des communications

4. Communication (autres que les technologies de l'information et des communications)

5. Acquisition de biens, de services et d'installations

6. Conception et prestation de programmes et de services

7. Transports

III. Consultations

Processus de consultation

Lexique

Résumé

L'objectif de la Loi canadienne sur l'accessibilité est de faire en sorte que le Canada soit exempt d'obstacles d'ici 2040. Broadnet a élaboré ce plan d'accessibilité en cours d'élaboration pour respecter ses obligations en vertu de la Loi canadienne sur l'accessibilité et envers les personnes handicapées.

Ce plan identifie les obstacles qui pourraient exister actuellement, et au cours des trois prochaines années (2024-2026), nous identifierons les mesures que nous prendrons pour les éliminer.

L'un des principes clés de la Loi est « Rien sur nous sans nous », ce qui signifie que les personnes handicapées devraient être consultées lors de l'élaboration de règles, de règlements, de politiques, de pratiques, de services et de programmes. Les personnes handicapées sont les mieux placés pour nous parler des obstacles auxquels elles sont confrontées. À ce titre, la contribution des employés handicapés de Broadnet sera essentielle à l'élaboration de ce plan d'action.

Broadnet a utilisé les lignes directrices de la Loi canadienne sur l'accessibilité et a l'intention de consulter les partenaires de l'accessibilité, tels que les comités sur la diversité et l'inclusion, ainsi que d'autres comités de travail et groupes consultatifs, dans le cadre de l'élaboration de ce plan.

Tous les employés de Broadnet auront l'occasion de cerner les obstacles à l'accessibilité au moyen d'un sondage et de contribuer au plan.

Résumé des principaux obstacles et des mesures à prendre

Broadnet met en œuvre des solutions pour éliminer les obstacles à l'accessibilité. Les actions de Broadnet contribueront à une société plus accessible et à une main-d'œuvre qui reflète la diversité des Canadiens.

Principaux obstacles perçus identifiés	Mesures à prendre par Broadnet
<p>Il existe des obstacles dans une gamme de méthodes de communication avec le public et les employés, en particulier en ce qui concerne les communications numériques.</p> <p>Les normes d'accessibilité ne sont pas entièrement respectées en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renseignements disponibles sur le site Web public. • Événements publics et internes. • Logiciels et équipement utilisés par les employés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Solliciter des commentaires et mener des activités de consultation et de mobilisation auprès des personnes handicapées (2024). • Améliorer les communications publiques et internes pendant les réunions et les événements et veiller à ce que les communications numériques soient entièrement accessibles. • Améliorer l'architecture technologique et les systèmes logiciels de Broadnet pour qu'ils respectent les Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG 2.0, niveau AA).

Plan d'action - Loi canadienne sur l'accessibilité - Diversité et inclusion des personnes handicapées

<ul style="list-style-type: none"> Certains espaces de travail de bureau des employés occupés par Broadnet ne sont pas entièrement accessibles. 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que des bureaux et des installations de réunion soient disponibles au niveau du sol pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.
<p>La formation de sensibilisation des employés à l'appui de la sensibilisation et de l'accessibilité est actuellement limitée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer la diversité et l'inclusion dans les normes de conduite des affaires de l'entreprise (2024). Mise en œuvre d'une formation sur l'accessibilité
	<p>et la sensibilisation au handicap, la diversité et l'inclusion des employés, des gestionnaires et des cadres supérieurs (2025).</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des pratiques exemplaires visant à intégrer une culture de diversité et d'inclusion en milieu de travail afin d'attirer et de maintenir en poste les employés, peu importe leurs capacités, leur âge, leur sexe et d'autres facteurs identitaires.

Réalisations et faits saillants

Bien que Broadnet ait encore des obstacles à éliminer, nous sommes fiers des nombreuses mesures que nous avons déjà prises pour soutenir l'accessibilité dans nos installations et nos lieux de travail. En 2024, l'avancement de la diversité et de l'inclusion est fait l'une des priorités de Broadnet et a été intégré à notre norme de pratiques exemplaires en matière de conduite des affaires.

Broadnet tient à jour un site Web public pour permettre aux groupes et aux personnes intéressés de se renseigner sur nos plans et de fournir des commentaires au moyen de documents accessibles en ligne et de formulaires électroniques.

Broadnet est en train de préparer ses plans de formation pour le prochain exercice financier et a l'intention d'adopter et de présenter la sensibilisation à l'accessibilité à l'ensemble de la main-d'œuvre pour les aider à développer la sensibilisation à la santé et à la sécurité, à l'analyse comparative entre les sexes plus et à la prévention du harcèlement, avec d'autres possibilités d'apprentissage à venir.

I. Généralités

Le plan d'accessibilité Broadnet s'harmonise avec la Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA) et le Règlement canadien sur l'accessibilité.

Les mots utilisés dans ce document qui sont liés à l'accessibilité sont définis dans le glossaire.

Historique

La Loi canadienne sur l'accessibilité vise à faire du Canada un Canada exempt d'obstacles d'ici 2040. Il s'agit d'une loi fédérale qui prévoit l'identification, l'élimination et la prévention de nouveaux obstacles à l'accessibilité. Broadnet est assujettie à la Loi et, à ce titre, nous devons :

- Publier un plan d'accessibilité.
- Mettre en place un processus pour recevoir des commentaires sur le plan et les obstacles à l'accessibilité.
- Consulter les personnes handicapées.
- Préparer des rapports d'étape sur la mise en œuvre du plan.
- Fournir une description du processus de rétroaction.
- Faire rapport au commissaire à l'accessibilité chaque année.
- S'acquitter des responsabilités de Broadnet en appliquant les principes énoncés dans la Loi.
- Mettre à jour le plan d'accessibilité tous les trois ans.

À propos de Broadnet

Broadnet est une société enregistrée par le gouvernement fédéral établie en 2008. Broadnet fournit des services d'ingénierie, de planification, de produits et de services techniques pour aider à construire et à exploiter l'infrastructure de télécommunications privée et publique du Canada. Broadnet offre une valeur unique à ses clients avec le soutien de ses employés en se concentrant sur trois domaines spécifiques :

- Valeur.
- Fiabilité.
- L'innovation.

Notre engagement envers l'accessibilité universelle

L'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017 a révélé que plus de 6,2 millions de personnes au Canada répondaient aux critères d'incapacité. Cela comprend plus de 6 millions de personnes ayant des problèmes de santé à long terme ou des problèmes de santé qui entrent dans une ou plusieurs des dix catégories d'incapacité.

Broadnet s'engage à faire en sorte que nos objectifs et nos mesures soient harmonisés avec le plan d'action du gouvernement du Canada visant à assurer que l'inclusion et la richesse de la diversité du Canada se reflètent dans notre main-d'œuvre et nos milieux de travail, ainsi que dans le développement de nos produits et services.

Broadnet s'engage à travailler à l'atteinte des objectifs de la Loi canadienne sur l'accessibilité en :

- S'efforcer d'obtenir un accès sans obstacle d'ici 2040.
- Cerner, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité dans ses programmes, ses politiques, ses services et ses milieux de travail.
- Travailler avec les personnes handicapées et les consulter, les organisations qui défendent leurs intérêts et les comités internes, afin de mieux comprendre la diversité complète des communautés que Broadnet sert et de cerner et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité.
- Accroître sa représentation des personnes handicapées.
- Créer un environnement de travail où tout le monde est traité avec dignité, équité et respect et où tout le monde peut participer pleinement et contribuer aux objectifs de Broadnet.

Coordonnées de la personne-ressource

Vous pouvez communiquer avec nous au sujet de l'accessibilité des façons suivantes :

- Téléphone : 514-759-9256
- Courriel : HR@broadnet-telecom.ca
- Courrier : Broadnet Telecom Inc., 9464 Boul. Henri Bourassa O., Saint-Laurent, QC, H4S 1N8, Canada. Attention : Humain Ressources.

II. Obstacles et actions

Les obstacles et les plans visant à les éliminer et à les prévenir sont regroupés en sept domaines prioritaires.

1. Emploi
2. L'environnement bâti
3. Technologies de l'information et des communications (TIC)
4. Communication autre que les TIC
5. L'achat de biens, de services et d'installations
6. La conception et la prestation des programmes et des services
7. Transports

1. Emploi

Broadnet s'efforce d'être un employeur de choix, pour toutes les personnes. Nous voulons donner aux personnes handicapées un accès égal à l'emploi et aux possibilités d'avancement. Nous voulons également leur offrir l'accès aux mesures d'adaptation dont ils ont besoin afin qu'ils puissent contribuer à leur plein potentiel en tant qu'employés. Il est important que tous les employés se sentent à leur place au sein de Broadnet.

Obstacles : Emploi	Mesures prévues : Emploi
<p>Les connaissances et la sensibilisation à l'accessibilité sont limitées. Il se peut que les employés n'aient pas suffisamment de connaissances ou de sensibilisation pour appliquer pleinement et efficacement une optique d'accessibilité dans leur travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des exigences en matière d'accessibilité et de sensibilisation aux personnes handicapées et de formation pour les employés, y compris les gestionnaires, les conseillers en ressources humaines, les cadres supérieurs et les spécialistes. • Mettre en œuvre des séances de formation et de sensibilisation sur la diversité et l'inclusion, ainsi que sur les préjugés inconscients pour tous les employés. • Élaborer des plans pour améliorer le recrutement et le maintien en poste des employés handicapés.

Plan d'action - Loi canadienne sur l'accessibilité - Diversité et inclusion des personnes handicapées

<p>Il se peut que les activités en milieu de travail ne tiennent pas pleinement compte des besoins des employés handicapés et ne les soutiennent pas.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer de chercher des moyens d'améliorer la culture du milieu de travail grâce à des programmes et à des services de ressources humaines. • Continuer de promouvoir l'inclusion en milieu de travail. • Trouver des moyens de s'assurer que les employés handicapés sont pris en compte et inclus dans l'élaboration des activités en milieu de travail et des événements spéciaux.
<p>Il n'y a pas de procédure officielle pour communiquer la disponibilité des mesures d'adaptation pour les candidats dans les processus de dotation. Cela pourrait mener à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les candidats manquent des occasions de demander et de recevoir des mesures d'adaptation. • Les gestionnaires et les conseillers en ressources humaines ne savent pas comment fournir des mesures d'adaptation aux candidats handicapés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les communications avec les demandeurs sur la façon de demander des mesures d'adaptation. • Améliorer les communications avec les gestionnaires sur la façon de fournir des mesures d'adaptation aux candidats pendant les processus de dotation. • Ajoutez des informations sur le processus d'adaptation dans le processus d'intégration.
<p>Certaines politiques, procédures et systèmes d'emploi en matière de ressources humaines utilisent un langage, des approches ou des pratiques désuets qui pourraient contribuer à des obstacles systémiques à l'accessibilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner périodiquement les politiques, les procédures, les systèmes technologiques des programmes, etc. et formuler des recommandations sur la façon de les améliorer. • En se fondant sur les recommandations, élaborer un plan pour moderniser les politiques, les programmes et les services en matière de ressources humaines afin d'éliminer et de prévenir les obstacles systémiques et d'établir la confiance avec les personnes handicapées. • Inclure et consulter les comités et les personnes handicapées dans le réaménagement des programmes et des politiques des ressources humaines.
<p>La technologie de l'information utilisée pour la dotation et la gestion du rendement n'est peut-être pas entièrement accessible.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des plans pour éliminer et prévenir les obstacles dans les systèmes utilisés pour la dotation.

2. L'environnement bâti

Broadnet est l'un des principaux fournisseurs de solutions de télécommunications. À ce titre, nous collaborons avec les parties prenantes pour utiliser et développer nos solutions et services en tenant compte de l'accessibilité et de la sensibilité environnementale, de la durabilité et des meilleures pratiques. Nous prenons soin de l'environnement et nous nous efforçons de le protéger.

Obstacles : Environnement bâti	Mesures prévues : Environnement bâti
Nos installations peuvent ne pas être entièrement exemptes de barrières pour les personnes handicapées.	<ul style="list-style-type: none"> • Inclure des principes d'accessibilité universelle dans la conception, la construction et la restauration des installations et des espaces de travail. • Continuer de repérer et de surveiller les installations, les espaces de travail et les biens, y compris les bâtiments et les lieux de travail, pour détecter d'autres obstacles.
Équipement de travail inaccessible : L'équipement utilisé par les employés en milieu de travail peut ne pas être entièrement accessible ou ne pas répondre aux normes d'accessibilité.	<ul style="list-style-type: none"> • Consulter le personnel sur les besoins, les exigences et l'équipement en matière d'accessibilité • Informer les gestionnaires du processus d'évaluation et de demande d'équipement accessible aux employés.

3. Technologies de l'information et des communications

Broadnet fournit des outils et des services de technologies de l'information et des communications à l'échelle de l'organisation, ainsi que des services de gestion de l'information, conçus pour assurer des opérations efficaces et efficaces. Dans le processus d'approvisionnement en technologies de l'information et des communications, en logiciels et en équipement, Broadnet s'efforcera d'inclure une préférence pour des solutions conformes aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.0, niveau AA (Norme d'accessibilité du Web). Ces lignes directrices fournissent des spécifications techniques pour améliorer l'accessibilité du contenu Web, des sites Web et des applications Web sur tous les appareils pour les personnes ayant un large éventail de handicaps, y compris les déficiences auditives, cognitives, neurologiques, physiques, visuelles et de la parole.

Obstacles : Technologies de l'information et des communications	Mesures prévues : Technologies de l'information et des communications
---	---

Plan d'action - Loi canadienne sur l'accessibilité - Diversité et inclusion des personnes handicapées

<p>Certaines solutions logicielles ne sont pas conformes ou partiellement conformes à la Norme d'accessibilité des sites Web du Secrétariat du Conseil du Trésor.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Évaluer la conformité de tous les systèmes logiciels à la Norme d'accessibilité du Web.• Élaborer une stratégie pour résoudre et s'éloigner de la conformité partielle et de la non-conformité à la Norme d'accessibilité des sites Web.• Transférer, remplacer ou modifier les solutions de technologie de l'information afin d'atteindre ou de dépasser la Norme d'accessibilité des sites Web.
---	---

4. Communication (autres que les technologies de l'information et de la communication)

Broadnet communique avec le public par le biais de multiples médias, tels que le contenu de pages Web, les articles de blog, les avis aux médias, les coupures de presse, les communiqués de presse et les publicités numériques dans les plateformes en ligne et par le biais des médias sociaux. Broadnet crée également du matériel de communication visuelle, y compris des photos, des vidéos, des infographies, des cartes, des brochures, des affiches et des panneaux. Broadnet interagit avec le public lors d'événements de l'industrie, d'événements de recrutement et d'ateliers.

Obstacles : Communication	Mesures prévues : Communication
Le langage utilisé dans les communications et les consultations peut être à un niveau d'alphabétisation élevé et ce ne sont pas toutes les communications qui utilisent un langage simple	<ul style="list-style-type: none"> • Ébauche de lignes directrices à l'intention des employés sur l'utilisation d'un langage simple.
Ce ne sont pas toutes les communications qui utilisent un langage inclusif ou qui sont disponibles dans divers formats accessibles. Exemples : <ul style="list-style-type: none"> • Matériel audio uniquement, comme des réunions ou des discours. • Matériaux visuels uniquement tels que des images, des cartes, des présentations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ébauche de lignes directrices à l'intention des employés sur : <ul style="list-style-type: none"> ○ Créer des produits de communication accessibles, y compris du contenu Web, des documents et du matériel visuel. ○ Fournir des services accessibles. ○ Organiser des réunions et des événements accessibles.
Les communications numériques, y compris les documents disponibles sur le site Web et l'intranet de Broadnet, peuvent ne pas respecter la Norme d'accessibilité du Web à l'heure actuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Migrer et mettre à jour le contenu du site Web et de l'intranet de Broadnet pour assurer la conformité à la Norme d'accessibilité du Web.

5. L'achat de biens, de services et d'installations

Broadnet achète une gamme diversifiée et large de biens et de services ; à ce titre, Broadnet a l'intention d'intégrer les exigences en matière d'accessibilité dans ses lignes directrices et ses politiques en matière d'approvisionnement.

Obstacles : Approvisionnement	Mesures prévues : Approvisionnement
La Politique d'approvisionnement de Broadnet et les processus d'approvisionnement en biens et services peuvent ne pas tenir compte actuellement des exigences en matière d'accessibilité ou ne pas faire référence à la Loi canadienne sur l'accessibilité, ce qui peut avoir une incidence sur l'acquisition de biens et de services accessibles.	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner et mettre à jour la Politique d'approvisionnement et les procédures connexes pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ Inclure des critères d'accessibilité et des exigences pour le processus d'approvisionnement en biens et services.

Plan d'action - Loi canadienne sur l'accessibilité - Diversité et inclusion des personnes handicapées

	<ul style="list-style-type: none">○ Inclure une référence à la Loi canadienne sur l'accessibilité.
--	--

6. La conception et la prestation des programmes et des services

Broadnet est l'un des principaux fournisseurs de solutions de télécommunications. En tant que tel, nous nous efforçons de collaborer avec les parties prenantes pour utiliser et développer nos solutions et services en tenant compte de l'accessibilité universelle.

Obstacles : Conception et prestation de programmes et de services	Mesures prévues : Conception et prestation de programmes et de services
Manque de conception l'orientation le l'accessibilité universelle.	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une nouvelle approche pour aborder l'accessibilité universelle dans le cadre des solutions et des services offerts.
Les personnes handicapées ne sont pas toujours consultées dans la conception des services et des solutions, des politiques et des procédures.	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre une procédure pour les initiatives de planification de Broadnet afin de prévoir des consultations et de déterminer qui sera consulté avant les consultations.
Il se peut que les événements publics organisés par Broadnet ne tiennent pas pleinement compte des exigences en matière d'accessibilité dans leur conception et leur prestation.	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et appliquer une liste de vérification de l'accessibilité pour les événements publics.

7. Transports

Broadnet maintient une flotte de véhicules. Ces véhicules sont utilisés par le personnel pour les opérations quotidiennes continues du mandat et de l'intervention d'urgence de Broadnet. La flotte est composée d'une variété de différents types de véhicules, y compris des véhicules standard et spécialisés.

Obstacles : Transport	Mesures prévues : Transport
Broadnet a actuellement suffisamment de véhicules dans sa flotte, les véhicules peuvent ne pas répondre pleinement aux directives d'accessibilité.	<ul style="list-style-type: none"> Continuer de consulter les employés qui utilisent des véhicules du parc automobile actuel afin de cerner les problèmes d'accessibilité et d'apporter des modifications, au besoin.

III. Consultations

La Gestion des ressources humaines et des installations coordonnera les efforts de consultation au nom de Broadnet afin de contribuer à la détermination des obstacles, à l'élaboration de mesures pour les éliminer et à l'élaboration du plan d'accessibilité de Broadnet.

Nous avons l'intention de consulter les personnes handicapées lors de la préparation et de l'amélioration de notre plan d'accessibilité.

Broadnet s'engage à consulter les membres du public et les employés handicapés et les organisations qui soutiennent les personnes handicapées, sur leurs points de vue et leurs expériences avec Broadnet. Le processus de consultation se poursuivra.

Glossaire

Les mesures d'adaptation font référence à tout changement dans le milieu de travail qui permet aux personnes ayant un handicap ou une limitation fonctionnelle d'effectuer leur travail. Les changements peuvent inclure :

- Ajustements de l'espace de travail physique.
- Adaptations à l'équipement ou aux outils.
- Horaires de travail flexibles ou partage d'emploi.
- Déplacement de l'espace de travail de la personne.
- La capacité de travailler à domicile.
- Réaffectation ou échange de certaines tâches non essentielles pour d'autres.
- Temps libre pour les rendez-vous médicaux.

Les mesures d'adaptation peuvent être temporaires, périodiques ou à long terme, selon la situation de l'employé ou les changements dans le milieu de travail.

Les obstacles comportementaux sont des comportements, des perceptions et des suppositions discriminatoires à l'égard des personnes handicapées. Ces obstacles découlent souvent d'un manque de compréhension, ce qui peut amener les gens à ignorer, à juger ou à avoir des idées fausses sur les personnes handicapées.

Barrière s'entend de tout ce qui — y compris tout ce qui est physique, architectural, technologique ou comportemental, tout ce qui est fondé sur l'information ou les communications ou tout ce qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique — qui entrave la participation pleine et égale à la société des personnes ayant une déficience, y compris une déficience physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage, de communication ou sensorielle ou une limitation fonctionnelle.

Le handicap est toute déficience, y compris une déficience physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage, de communication ou sensorielle — ou une limitation fonctionnelle — qu'elle soit permanente, temporaire ou épisodique par nature, ou évidente ou non, qui, en interaction avec un obstacle, entrave la pleine et égale participation d'une personne à la société.

Types d'incapacités dans l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017

- Voir
- Ouïe
- Mobilité
- Flexibilité
- Dextérité
- Liés à la douleur
- L'apprentissage
- Développement
- Liés à la santé mentale
- Mémoire

L'inclusion est l'acte d'inclure quelqu'un ou quelque chose dans un groupe. Un milieu de travail inclusif est juste, équitable, solidaire, accueillant et respectueux. L'inclusion reconnaît, valorise et tire parti des différences d'identités, de capacités, d'antécédents, de cultures, de compétences, d'expériences et de perspectives qui soutiennent et renforcent l'évolution du cadre des droits de la personne du Canada.